



## Procès verbal

### Commission des compétitions seniors

---

<b>Réunion du :</b>	29 juin 2026 à 15h30
<b>A :</b>	District Besançon
<b>Présidence :</b>	M. Christian Dubail
<b>Présents :</b>	M. Joel Barrand - Philippe Surdol
<b>Excusés :</b>	Mme Jocelyne Knipillaire M Jean-Claude Buessard - Didier Bontemps - Fabrice Simard

---

#### 1. Composition de la Commission pour la Saison 2026 - 2027

A l'exception de M. Fabrice Simard qui souhaite quitter la commission, les autres membres renouvellent leur engagement pour la prochaine saison 2026 – 2027.

#### 2. Application du Règlement Complémentaire concernant le Code Disciplinaire.

Suite au vœu validé lors de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2025 à Pierrefontaine les Varans, l'Application du Règlement Complémentaire concernant le Code Disciplinaire (Retrait de point) se fait, à compter de la saison 2025-2026, en 3 fois, à savoir au 31/12, au 30/04 et en fin de saison.

- Après calcul des sanctions infligées par la Commission Départementale de Discipline arrêté à la fin de la saison 2025-2026 (PV du 26 juin 2026) et en vertu du règlement complémentaire concernant le code disciplinaire,

La commission des compétitions seniors entérine les propositions faites par la Commission de Discipline et parues dans le PV du **26 Juin 2026**, sous réserve des dossiers ou procédures en cours.

#### **REGLEMENT DECOMPTE DE POINTS ARRETE A LA FIN DE LA SAISON 2025 - 2026**

**- Après calcul des sanctions infligées par la Commission Départementale de Discipline pour la saison 2025-2026 et en vertu du règlement complémentaire concernant le code disciplinaire,**

##### **D1**

BESANCON ESPERANCE	moins 1 point supplémentaire
VALDAHON VERCEL 2	moins 1 point

##### **D2**

PAYS MAICHOIS 2	moins 1 point
LES FINS	moins 1 point

##### **D3**

MEZIRE FESCHES 2	moins 1 point
------------------	---------------

DAMBELIN	moins 11 points
ROCHE AUTECHAUX 2	moins 1 point supplémentaire
BESANCON ESPERANCE 2	moins 3 points supplémentaires

**D4**

AIGREMONT MONTOILLE

moins 1 point

COURCELLES MONTBELIARD 2

moins 5 points

**La commission procède à la mise à jour des classements.**

3. Application du Règlement des Championnats Séniors – Obligations d'Equipes de Jeunes.

La commission entérine les propositions faites par la Commission Statuts/Règlements et Obligations des Clubs, section Obligations des Equipes de Jeunes lors de sa réunion du 18 Juin 2026.

**Application du Règlement des Championnats Séniors – Chapitre 1 Règles générales – Paragraphe V Obligations d'Equipes de Jeunes.**

**Départemental 1**

**Tous les clubs de D1 sont en règle avec les Obligations d'Equipes de Jeunes.**

**Départemental 2*****Plateau de la Barèche***

Non-respect des obligations en matière de nombre d'équipes de Jeunes conformément à l'Article 31 concernant les ententes ou groupements (une seule équipe en entente en U18F).  
1<sup>ère</sup> année d'infraction. Sanction financière de 40 €.

***Le Chateleu***

Non-respect des obligations en matière de nombre d'équipes de Jeunes conformément à l'Article 31 concernant les ententes ou groupements (une seule équipe en entente en U11).  
1<sup>ère</sup> année d'infraction. Sanction financière de 40 €.

**Les autres clubs de D2 sont en règle avec les Obligations d'Equipes de Jeunes.**

4. Application du statut de l'Arbitrage de la Ligue Bourgogne – Franche Comté, Titre 2 – Les obligations des clubs – Chapitre 4 – Obligations Arbitres – Article 34 et au Chapitre 1 - Point VI - Obligations d'Arbitrage du Règlement des Championnats Séniors.

Suite à la parution de la liste des clubs en infraction au terme de la saison 2025-2026 avec le statut de l'arbitrage, dressée par la commission du Statut de l'Arbitre du District dans son PV du 25 juin 2026, la commission des compétitions séniors prend note :

**Les clubs suivants sont en 3<sup>ème</sup> d'infraction. Ils ne peuvent immédiatement accéder à la division supérieure, s'ils y ont gagné leur place :**

D1 : Exincourt

D2 : Villers le Lac

D3 : Chèvremont – Béthoncourt – Bretonvillers Charmoille – Besançon Montrapon – Portugais Audincourt - St Hippolyte.

En ce qui concerne la D4, la non-accession au niveau supérieur ne s'applique pas aux clubs étant en 3<sup>ème</sup> année ou plus d'infraction (Article 47 alinéa 4 du Statut de l'Arbitrage).

**De ce fait, les clubs suivants peuvent accéder à la D3, s'ils y ont gagné leur place :**  
Feule Solemont – La Grosboisienne – Vescemont – Ste Suzanne

5. Application du Règlement des Championnats Séniors – Obligations d'Educateurs.
--

## **VII OBLIGATIONS D'EDUCATEURS.**

Se reporter au Titre 2 - Chapitre 5 - Article 35 des Règlements de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

Chapitre 5 - Obligations éducateurs

ARTICLE 35 – OBLIGATIONS ET SANCTIONS - EDUCATEURS

DESIGNATION EN DEBUT DE SAISON

Les clubs des équipes participant aux championnats régionaux doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur en charge de l'équipe au plus tard le jour de la prise de fonction. Tous les clubs, dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement, qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur dans un délai de trente jours francs à compter de la date du 1er match de leur championnat respectif, encourent, en plus des amendes prévues par les dispositions financières de la Ligue BFC, une sanction sportive prévues aux articles 13, 13 bis et 14 du Statut des Educateurs en Entraîneurs de Football de la F.F.F.

**DEPARTEMENTAL 1 :** Licence Educateur Fédéral + CFF3 certifié ou CFI Séniors

**Sanction financière : Néant – Sanction sportive : Néant.**

**REGIONAL 3 (pour info) :** Licence Technique Régionale + B.M.F ou Licence Educateur Fédéral + DF Coach Séniors

Sanction financière 50 €/ match – Sanction sportive : Néant

**Remarque :** Pour les équipes de D1 accédant en R3, dont l'éducateur n'a pas le diplôme requis pour évoluer à ce niveau et qui souhaite obtenir une dérogation pour la première année d'accession, il est nécessaire que l'éducateur ait le diplôme immédiatement inférieur à celui imposé en R3. Il faut donc qu'il dispose du CFF1 + CFF2 + CFF3 certifiés ou du CFI Séniors. Dans le cas contraire, la Ligue appliquera à chaque match disputé l'amende réglementaire fixée dans son barème financier.

---

C'est pourquoi, depuis la saison 2021-2022, un suivi des éducateurs de D1 est fait auprès des clubs. Pour cette saison 2025-2026, cela a été fait le 21 août 2025, sur la boîte mail officielle des clubs concernés, avec envoi du questionnaire à retourner pour le 30 septembre 2025 (nom de l'éducateur de l'équipe – le diplôme actuel – sa date d'obtention – son éventuelle inscription à un diplôme supérieur).

Après analyse des réponses effectuée par la Commission Formation des Educateurs, les clubs non en règle avec cette obligation ont été informés par mail le 27 janvier 2026, afin de les inciter à faire le nécessaire.

## 6. Validation des montées et descentes

La commission, après application du Règlement des Championnats Séniors, valide les classements et les montées/descentes :

- **Sous réserve de confirmation des accessions et descentes en R3,**
- **Sous réserve des obligations des clubs,**
- **En tenant compte des retraits de points indiqués au point 2 ci-dessus. Dans l'éventualité de dossiers disciplinaires restant en cours, certains classements pourront être rectifiés ultérieurement si besoin,**
- **Sous réserve de toutes procédures en cours,**
- **Sous réserve des repêchages éventuels en fonction des engagements.**

### **DEPARTEMENTAL 1 : 24 équipes**

**Rétrogradations de R3 (4) :** Sochaux US – Seloncourt – Roche Novillars – AJ Mahoraise Besançon

**-accessions en R3 : 4**

Bavilliers 2 – Audincourt 2 – Sporting Besançon – Grand Besançon

**-rétrogradations en D2 : elles sont au nombre de 6**

Rougemont Concorde – Giro Lepuix - Mathay

Racing Besançon 3 – Château Joux 2 - Les Ecorces 2

**-maintiens en D1 :**

Nord Territoire – Arcey – Exincourt - Villars Isle 2 - Bart 2 – Danjoutin Andelnans Meroux 2 – Pont de Roide Vermondans 2

Valdahon Vercel 2– Saugette Entre Roches – Besançon Espérance - Orchamps Val Vennes – Lièvermont Arçon – Mont d'Usiers – Val de Loue

### **DEPARTEMENTAL 2 : 48 équipes**

**-rétrogradations de D1 :**

Rougemont Concorde – Giro Lepuix – Mathay –

Racing Besançon 3 – Château Joux 2 - Les Ecorces 2

**-accessions en D1 : 6**

Valdoie – Pays Maïchois 2 – Levier 2 - Guyans Vennes

+ Dampierre (meilleur 2<sup>ème</sup>) - Auxon Miserey (2<sup>ème</sup> meilleur 2<sup>ème</sup>)

**-rétrogradations en D3 : elles sont au nombre de 12**

Belfort Sud 2 – Bavilliers 3 – Essert – Trévillers Thiebouhans – Mathay 2 – Grandvillars 3

Saugette Entre Roches 2 – Massif Haut Doubs - Le Chateleu – Orchamps OP Besançon – Quatre Monts – Montfaucon Morre Gennes 2

**-maintiens en D2 :**

Rougegoutte Chaux – Baume Dames 2 – Delle – Belfort ASM 3 – Suarce – Chatenois Forges 2 – Bart 3

Courcelles les Montbéliard - Voujeaucourt – Sous Roches – Villars sous Dampjoux – 3 Cantons - Plaimbois du Miroir – Les Fontenelles - Courtefontaine Les Plains

Le Russey - Morteau Montlebon 3 - Villers le Lac – Lac Remoray Vaux – Doubs 2 – Les Sapins – Les Fins - Les Fonges 91

Plateau La Barêche - Thise Chalezeule – Amancey Bolandoz Chantrans – Velotte Besançon - Roche Novillars 2 - Ornans 3 – Grand Besançon 2

## **DEPARTEMENTAL 3 : 96 équipes**

### **-rétrogradations de D2 :**

Belfort Sud 2 – Bavilliers 3 – Essert – Trévillers Thiebouhans – Mathay 2 – Grandvillars 3  
Saugette Entre Roches 2 – Massif Haut Doubs - Le Chateleu – Orchamps OP Besançon –  
Quatre Monts – Montfaucon Morre Genes 2

### **-accessions en D2 : 12**

Nommay Vieux Charmont – Etupes – Roche Autechaux 2 –  
Bosna Besançon – 1<sup>er</sup> Plateau – Frasne 2 – TT Pontarlier  
+ Noël Cerneux (meilleur 2<sup>ème</sup>) - Belfort Asfc 2 (2<sup>ème</sup> meilleur 2<sup>ème</sup>) - Beaucourt (3<sup>ème</sup> meilleur  
2<sup>ème</sup>) – Charquemont (4<sup>ème</sup> meilleur 2<sup>ème</sup>) – Naisey (5<sup>ème</sup> meilleur 2<sup>ème</sup> - Remplace  
Chèvremont)

### **-rétrogradations en D4 : elles sont au nombre 16**

Exincourt 2 (FG) – Bethoncourt (FG)  
Montreux Château – Portugais Audincourt  
3 Cantons 2 – Dambelin  
St Hippolyte (FG) – Bretonvillers  
Val de Loue 2 (FG) – Doubs Sud  
AJ Mahoraise Besançon 2 (FG) – Doubs Sud 2 (FG)  
Les Fonges 91 2 – Villers le Lac 2  
Frasne 3 – Château Joux 3

### **-maintiens en D3 :**

Chèvremont (Non-accession Statut Arbitrage) – Bessoncourt Roppe Larivière 2 - Méziré  
Feschés 2 – Présentevillers Ste Marie – Rougegoutte Chaux 2 - Nord Territoire 2 – Nommay  
Vieux Charmont 2 – Valdoie 2 – Valentigney  
Arcey 2 – Montbéliard Asc - Seloncourt 2 – Essert 2 - Danjoutin Andelnans Meroux 3 – Giro  
Lepuix 2 – Beaucourt 2 – Dampierre 2  
Voujeaucourt 2 - SC Montbéliard – Hérimoncourt Abbévillers – Pont de Roide Vermondans 3  
- Villars Isle Smb 3 – Sous Roches 2 – Baume Dames 3 – Roche Autechaux – Seloncourt 3  
Montandon – Clerval Anteuil – Belleherbe Sancey – Le Russey 2 – Voujeaucourt 3 –  
Frambouhans – Villars Sous Dampjoux 2 – Les Ecorces 3  
Sporting Besançon 2 - Audeux Pel Plv 2 – Beure – Balzac– St Vit 3 – Avanne Aveney –  
Velotte Besançon 2 – Besançon Espérance 2 – Emagny Pin  
Prés de Vaux – Chatillon Devecey– Quatre Monts 2 – Guyans Vennes 2 – Montfaucon Morre  
Genes 3 – Montrapon Besançon – Saône Mamirolle 2 – Roche Novillars 3  
Pierrefontaine Laviron - Monts Villers – Passavant – Etalans Vernierfontaine – Avoudrey –  
Valdahon Vercel 3 – Orchamps Val Vennes 2 – Doubs 3 – Les Fins 2  
Haut Lison – Arche – Levier 3 - Lac Remoray Vaux 2 – Saugette Entre Roches 3 -  
Lièvremont Arçon 2 - Chaux Gilley - Amancey Bolandoz Chantrans 2

## **DEPARTEMENTAL 4**

### **-rétrogradations de D3 :**

Exincourt 2 (FG) – Bethoncourt (FG) - Montreux Château – Portugais Audincourt  
3 Cantons 2 – Seloncourt 3 - St Hippolyte (FG) - Bretonvillers  
Val de Loue 2 (FG) – Doubs Sud - AJ Mahoraise Besançon 2 (FG) – Doubs Sud 2 (FG)  
Les Fonges 91 2 – Villers le Lac 2 - Frasne 3 – Château Joux 3

-accessions en D3 : 16

Danjoutin Andelnans 4 – Delle 2

Ste Suzanne – Bourogne 2

Forges Audincourt – Belleherbe Sancey 2

Bart 4 – Bavans

La Gosboisienne – Passavant 2

Pays Maîchois 3 – Avoudrey 2

Auxon Miserey 2 – Roset Fluans

Mouthe - Laveron

**Remarque :** en fonction des engagements définitifs (date limite 30 juin 2025 pour D1, D2 et D3 + coupes Crédit et Bigmat LMHD et 15 août 2026 pour D4 et coupe HDCB), et conformément au Règlement des Championnats Séniors, **des équipes annoncées rétrogradées pourront être repêchées, afin que le nombre d'équipes par division soit respecté.**

7. Modifications Règlements pour 2026 - 2027
--

- a. Modification de l'Article 4 du Règlement des Compétitions Séniors (alignement sur le règlement de la Ligue BFC) :

**Nouveau texte voté AG DTB le 03/10/2025 :**

Article 4. **Le dernier de chaque groupe** est obligatoirement rétrogradé sportivement en division inférieure, quelle que soit la division.

Lorsqu'un groupe de D1 - D2 - D3 comporte exceptionnellement plus de 12 équipes, celles classées à partir de la 12ème place et en dessous, sont obligatoirement rétrogradées sportivement en division inférieure.

- b. **Réforme D3 et par conséquent D4 voté en AG DTB le 03/10/2025**

- c. **Autres : mise à jour – reformulation - réécriture**

**Le Président,**

**C. DUBAIL**

**Le Secrétaire de séance,**

**J. BARRAND**